



DEL- 2024 - 063

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 16

OBJET :

**CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION
DU PERSONNEL DE
CROC LOISIRS**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 17 octobre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2024
PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M
GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme
BARON A, M CARETTE C., Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU
C., Mme HERBRETEAU M-A, M SOURISSEAU B., M DUGUÉ V.,
Mme LAMBERT B.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M BAUDRY M., Mme
PASQUEREAU C.,

POUVOIRS :

Mme PASQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.

M BAUDRY M. a donné pouvoir à M EVIN P.

SECRETARE : M SOURISSEAU B.

Cette convention est une mise à disposition du personnel entre la mairie et l'association
Croc Loisirs sur le temps de la pause méridienne et en cas de besoin de l'association.
L'association met à disposition 2 agents sur le temps de la pause méridienne.
La mairie met également à disposition un agent en cas de besoin.
Les agents mis à disposition ont donné leurs accords.

Sur proposition du Maire,
Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable à cette convention de mise à disposition de personnel,**
- **AUTORISE le Maire à signer ladite convention**

Le 21 OCT. 2024

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 21 OCT. 2024

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**LE MAIRE,
Pascal EVIN**